



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 10 Juin 2009

Date de la convocation 3 Juin 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral Péret
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT : M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN :M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-Jacques, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard PERET : M.BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël M.REVEL Claude à M.SEGURA René M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel M.BARDEAU Francis à M.DRUART David M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard</p>		

Objet : CISPD - Convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, une convention lie le CISPD du Clermontais et l'association l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault.

L'action menée par l'EPE, intitulée « Soutien à la parentalité », s'inscrit dans un cadre plus large de points écoute animés par l'EPE 34 sur le territoire Cœur d'Hérault, en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault (DEF), la DDASS de l'Hérault, l'ACSE, les communes de Lodève, Saint André de Sangonis et Gignac.

Ces permanences permettent de :

- accueillir et répondre aux questions diverses des jeunes et les soutenir,
- aider les parents dans leurs compétences éducatives et leur proposer des entretiens individuels et/ou des groupes de parole pour échanger sur les questions éducatives,
- contribuer à la prévention des dysfonctionnements familiaux (isolement, ruptures, carences éducatives, violences,) en proposant des médiations parents/enfants.

Public visé : enfants et jeunes de 6 à 25 ans, ainsi que leurs parents

Nombre de personnes : 60 familles en moyenne sur une année

Secteur géographique concerné : le Clermontais

Date du début de l'action : 1^{er} janvier 2009

Date de fin d'action : 31 décembre 2009

Lieu des permanences du Point Ecoute :

- locaux mis à disposition par la mairie de Clermont-l'Hérault à la maison Louis Blanc, 14 boulevard Louis Blanc
- locaux mis à disposition par l'Agence Départementale de la Solidarité Cœur d'Hérault, place Jean Jaurès

Il ajoute que la participation financière sollicitée auprès de la communauté de Communes du Clermontais: 3 835 €.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 06 juillet 2009